INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS
DUMONT D'URVILLE

Evolution de la station Dumont D'Urville

Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour du conseil juridique en marchés publics

CCTP

25/08/2026



Institut polaire français Paul-Emile Victor
Technopôle Brest-Iroise ◆ T +33 (0)2 98 05 65 00
CS 60075 ◆ F +33 (0)2 98 05 65 55
29280 Plouzané www.institut-polaire.fr

Sommaire

L'INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS PAUL-EMILE VICTOR 3
L'INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS EN ANTARCTIQUE 5
1. La station Dumont d'Urville 5
2. L'installation annexe (IA) Robert Guillard à Cap-Prud'homme 8
3. La station Concordia sur le site de Dôme C 9
4. Présentation du projet d'évolution de la station Dumont D'Urville 9
4.1 Contexte et enjeux du projet 9
4.2 Vision cible du projet 10
DETAIL DE LA MISSION 11
1. Contexte de la mission 11
2. Décomposition de la mission 12
2.1 Domaine n°1 : appropriation des contraintes et des risques 12
Livrables attendus : 13
2.2 Domaine n°2 13
Livrables attendus : 13
2.3 domaine n°3 : élaboration de clauses contractuelles 13
Livrables attendus : 13
2.4 Domaine n°4 : analyse des offres reçues 13
Livrables attendus : 13
2.5 Domaine n°5 : suivi de l'exécution du marché 14
Livrables attendus : 14
MODALITES D'EXECUTION DE L'ACCORD-CADRE 14
1. Missions connues et missions complémentaires 14
2. Bordereau des prix 14
3. Détail estimatif 14
4. Présentation de la commande 14
5. Réunions 14
5.1 Réunions présentielles 15
5.2 Réunions distancielles 15
5.3 Livrables associés 15
6. Collaboration avec l'Institut polaire français et ses différents assistants à maîtrise d'ouvrage 15
6.1 Collaboration avec les équipes de l'Institut polaire français 15
6.2 Collaboration avec les autres assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) et bureaux d'études techniques (BET) 16
7. Rendus des prestations 16
Documents intermédiaires : 16
Documents définitifs : 16
Exigences communes à tous les documents : 16
Traduction et recours aux logiciels de traduction automatique 17

Nota : Toutes les photographies de CCTP appartiennent à l'Institut polaire français.

Celles-ci ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la procédure de passation du présent marché.

L'INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS PAUL-EMILE VICTOR

Un groupement d'intérêt public

L'Institut polaire français est un Groupement d'intérêt public (GIP) dont le conseil d'administration est composé de membres du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, du Ministère des affaires étrangères, de Météo-France, du CNRS, du CNES.



L'Institut polaire français est une agence nationale de moyens et de compétences chargée de la mission de service public de mise en œuvre des recherches dans les régions de hautes latitudes (Arctique, Antarctique, Sub-Antarctique).

- 50 personnes au siège, à Brest
- Plus de 200 personnes sur le terrain
- Chaque année 90 projets scientifiques soutenus
- 360 scientifiques,
- 450 tonnes de matériel acheminé


Ses missions
Sélectionner, coordonner et mettre en œuvre des projets scientifiques
Développer de nouvelles technologies et fournir le matériel nécessaire pour la vie en milieu polaire
Recruter du personnel, assurer la formation et la sécurité de tous
Entretenir des stations de recherche
Acheminer des vivres, du matériel et du personnel sur le terrain
Participer à la concertation scientifique et logistique internationale
Diffuser l'information scientifique
INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS
PAUL-ÉMILE VICTOR
Photos : © Patrice Godon – Thibaud Vergoz – Simon Escalles
Jérôme Chappellaz - Armand Patoir , Institut polaire français

L'INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS EN ANTARCTIQUE



L'Institut polaire français exploite 2 stations scientifiques répartis sur 3 sites en Antarctique.

La station scientifique Dumont-d'Urville en zone côtière de la Terre-Adélie :

- L'Île des Pétrels, d'une superficie environ 31.5 Ha
- L'île du Lion, d'une superficie environ 11,5 Ha

Le système de la station franco-italienne Concordia sur deux sites (reliés par le raid terrestre) :

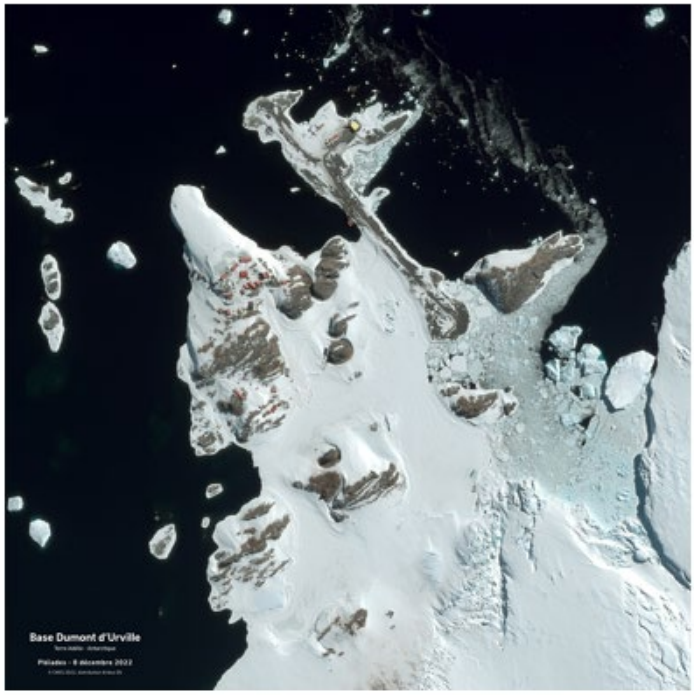
- La station Concordia sur le site de Dôme C à l'intérieur du continent (1 100km)
- L'Installation annexe de Robert Guillard en zone côtière à Cap Prud'homme à 8km de Dumont d'Urville

1. La station Dumont d'Urville

La station scientifique principale Dumont d'Urville (DDU) est située sur la côte de l'Antarctique et comprend deux implantations :

- l'île des Pétrels où se déroule l'essentiel des activités scientifiques et techniques.
 La station Dumont d'Urville est située sur cette île. C'est une petite île avec un relief compliqué qui culmine à 45m. La superficie de l'île est d'environ 0,33 km² (soit 800 m dans sa plus grande longueur et 400 m dans sa plus grande largeur).
- L'île du Lion où se déroule la majeure partie des activités logistiques. Cette implantation séparée de l'Île des Pétrels par un chenal de 80 m sert d'accostage et d'amarrage au navire brise-glace Astrolabe, propriété d'un groupement d'intérêt public regroupant les TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises), la Marine Nationale et l'Institut polaire français. Tous les déchargements et chargements maritimes s'y opèrent. Notamment, les carburants y sont

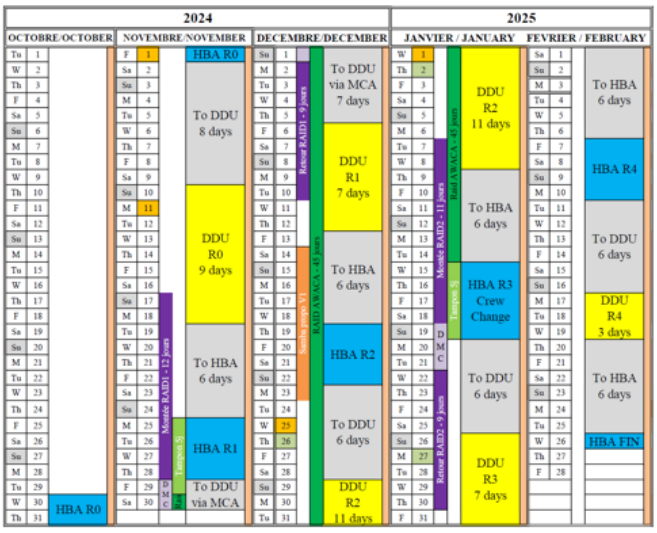
déchargés et stockés dans des cuves. Cette implantation a pris le nom de l'Île du Lion qui est le nom de l'île principale des 7 îlots qui ont été terrassés pour entamer dans les années 1990, la construction d'une piste aéroportuaire. Cette piste n'a pas été achevée car les travaux de construction n'ont pas repris après une érosion des remblais.



Titre de l'image : Station Dumont d'Urville vue par le satellite Pléiades
Copyright : © CNES/Distribution Airbus DS, 2022
Droits d'utilisation
Publication Presse, Scientifique, Educative et Pédagogique

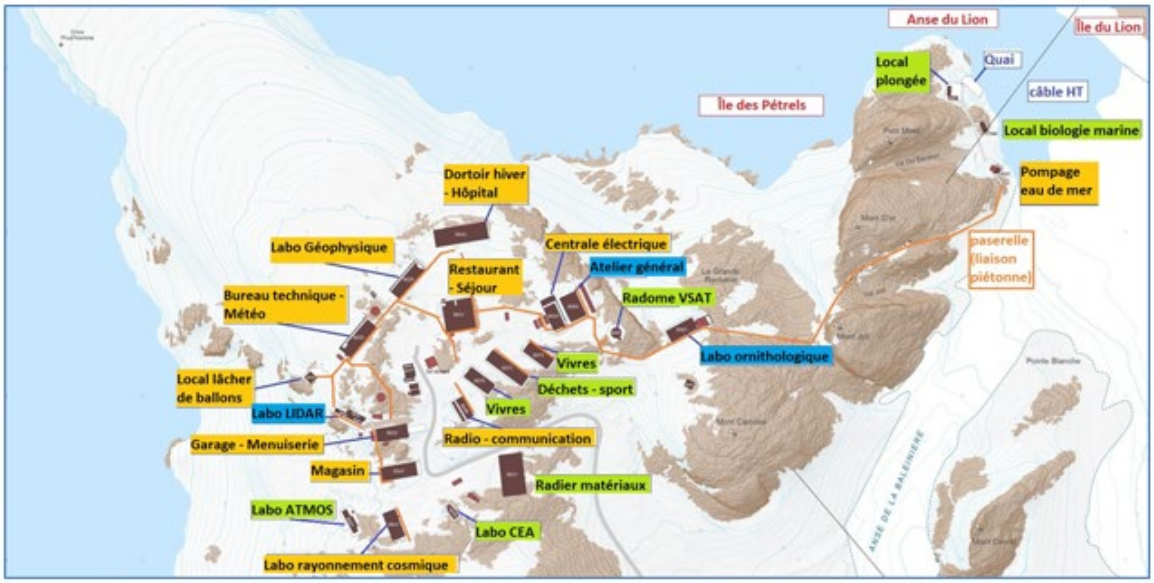
L'Astrolabe effectue un ravitaillement du site pendant l'été austral de début novembre à fin février, sur 5 rotations (R0 à R4). A cette période la fonte de la banquise permet généralement un accostage du navire sur l'Île du Lion.

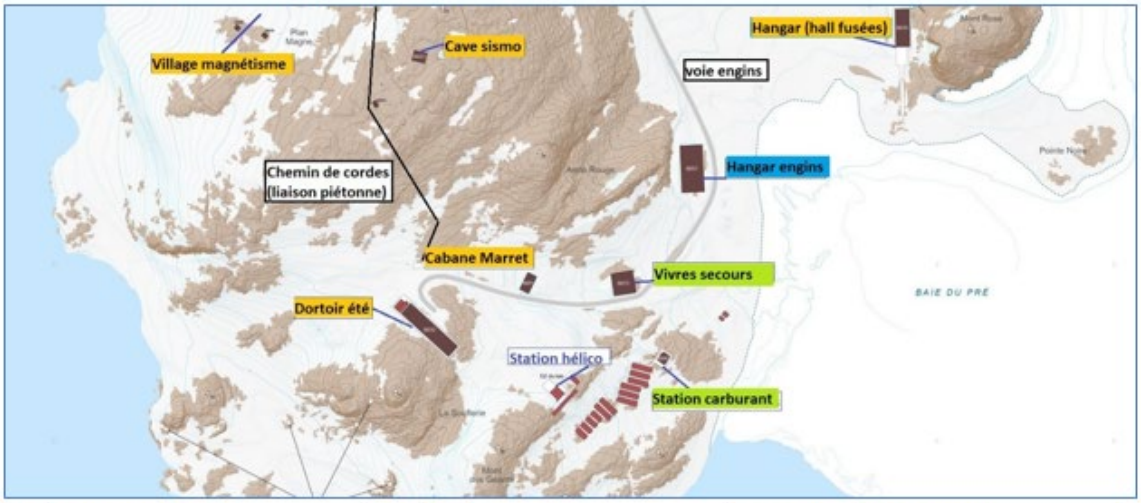
L'ASTROLABE SCHEDULE
2024-2025



Calendrier des 5 rotations de *L'Astrolabe* entre Hobart et DDU en 24/25

Sur cette période des groupes de scientifiques et techniciens se succèdent au gré des rotations avec une capacité d'accueil maximal de 80/100 personnes en simultané sur le site.
De mars à octobre, pendant l'hiver austral, 22 à 25 hivernants séjournent sur le site en totale autonomie sans aucun moyen de transports pour le quitter.





1	Centrale électrique	1964	13	Hangar engins	1981		Cave sismo	1958
2	Bureau technique - météo	1964	14	Labo ornitho	1990		Village magnétisme	1958
3	Garage - Menuiserie	1964	15	Atelier général	1992		Local lâcher de ballon	1972
4	Labo Géophysique	1965	16	Hangar du Lion	1994		Vivres secours	1999
5	Station pompage eau de mer	1966	17	Hangar vivres	2000		Local plongée	2001
6	Restaurant - séjour	1966	18	Hangar vivres	2002		Station carburant	2001
7	Dortoir été	1967	19	Déchets - sports	2013		Radôme - VSAT	2012
8	Labo Rayonnement cosmique	1968	20	Labo du CEA	2015		Local biomar	
9	Dortoir hiver - Hôpital	1971	21	Labo Atmos	2023		Station Hélico haute	
10	Radio et communication	1972	22	Labo Lidar	1991		Station Hélico basse	
11	Magasin	1972					Cabane Marret	1952
12	Hangar (ex hall fusées)	1966						

Bâtiments de plus de 50 ans / de plus de 30 ans / de moins de 30 ans / Locaux mentionnés en 1962

L'île des Pétrels et l'Île du Lion ne sont pas raccordés entre-elles. Elles sont séparées par le chenal Buffon large de 80 m. On distingue 4 périodes dans l'année pour les liaisons entre ces deux îles :

Saison	Conditions	Accès
Eté austral	- chenal en eau - Hélicoptère (Livré à R0 In, première rotation)	- Voie nautique - voie aérienne
Saison intermédiaire 1	- chenal en eau - sans hélicoptère (reparti à R4 Out, dernière rotation)	- accès nautique (uniquement sans moyens de mise à l'eau la potence de mise à l'eau est rangée)
Saison intermédiaire 2	- Chenal en glace mouvante - sans hélicoptère (reparti à R4 Out, dernière rotation)	- aucun accès possible au Lion
Hiver austral	- banquise formée et sécurisée, - sans hélicoptère (reparti à R4 Out, dernière rotation)	- Accès piéton - accès engins

2. L'installation annexe (IA) Robert Guillard à Cap-Prud'homme

L'IA Robert Guillard est située sur le continent à Cap Prud'homme à 8 km de l'Île des Pétrels. Sa vocation principale consiste à servir de base de départ logistique pour les engins et caravanes qui partent en raid à destination de Dôme C afin d'acheminer le carburant et les matériels. L'IA Robert Guillard est également le point de départ des équipes partant en raid scientifique sur le continent. Quelques équipes scientifiques transitent sur le site pour effectuer quelques campagnes scientifiques côtières sur les glaciers les plus proches ou à l'intérieur du continent (Dôme C, Vostok…).

Le site est occupé pendant l'été austral de novembre à février et est inoccupé pendant l'hiver austral de mars à octobre. Pendant la période d'activité les équipes techniques réalisent les opérations mécaniques sur les engins qui constituent le raid (2 à 3 raids logistiques de 20 jours sont réalisés durant la campagne d'été ainsi qu'un raid scientifique de 40 jours).

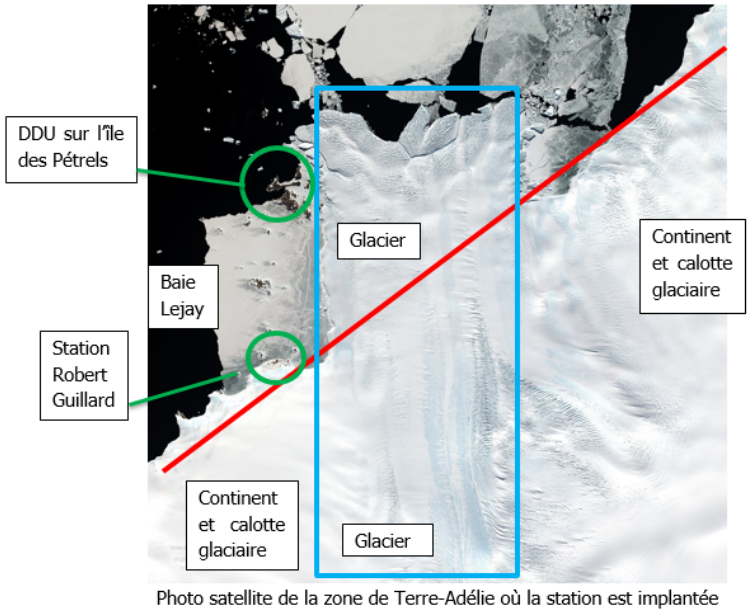


Photo satellite de la zone de Terre-Adélie où la station est implantée

3. La station Concordia sur le site de Dôme C

Sur le site de Dôme C (site continental situé à 1100 km de la zone côtière et à 3200 m d'altitude) se trouve la station scientifique franco-italienne Concordia. Les équipes scientifiques, logistiques et techniques sont franco-italiennes. Les effectifs sont en moyenne de 55 personnes durant les 3 mois de l'été austral (novembre à début février) avec des pointes d'occupation à 80 personnes. Pendant les 9 mois d'hiver (mars à octobre), une équipe bi-nationale de 12/13 hivernants assure le fonctionnement de la station et des activités scientifiques.



Vue du bâtiment principal de la station Concordia - ©Institut polaire français

4. Présentation du projet d'évolution de la station Dumont D'Urville

4.1 Contexte et enjeux du projet

La station Dumont d'Urville fait face à plusieurs défis majeurs, qui justifient la nécessité d'une évolution profonde :

Infrastructures vieillissantes :

- Les bâtiments actuels sont obsolètes, avec une durée de vie limitée (certaines structures ne tiendront pas au-delà de 10 ans sans intervention, les pièces détachées de certains équipements stratégiques ne sont plus disponibles sur le marché) ;
- Les coûts de maintenance sont en augmentation constante, avec un risque de rupture d'exploitation si les travaux ne sont pas engagés rapidement.

Contraintes environnementales :

- Nécessité de se mettre en conformité avec le Traité sur l'Antarctique, notamment au niveau des rejets, de la gestion des déchets.

Contraintes scientifiques :

- Besoins évolutifs : Les infrastructures actuelles ne répondent plus aux exigences des nouvelles disciplines (ex : biologie marine, climatologie avancée) ;
- Continuité des activités : Il est impératif de maintenir les programmes de recherche pendant les travaux, ce qui implique des solutions transitoires (ex : laboratoires mobiles).

L'Institut polaire français s'apprête donc à entamer un programme d'évolution de la station scientifique Dumont d'Urville.

Ce programme d'évolution comprend plusieurs composantes :

Programmes scientifiques :

- Ajustement des installations aux programmes scientifiques définis dans la stratégie de recherche polaire

Accès Fret et personnel :

- Accès nautiques
- Ouvrages portuaires de l'Astrolabe et autres navires de logistique
- Ouvrages portuaires de liaison entre les sites
- Ouvrages de franchissement du chenal Buffon entre Pétrels et Le Lion

Modernisation des bâtiments et installations :

- Amélioration de la sécurité et du bien-être des occupants
- Mise aux normes
- Construction de bâtiments neufs
- Rénovation de bâtiments existants
- Déconstruction de bâtiments et équipements existants

Modernisation de la production et distribution d'énergie :

- Amélioration de la performance énergétique des sites
- Décarbonation de l'exploitation du site
- Introduction d'énergies renouvelables

Réduction des impacts sur l'environnement

4.2 Vision cible du projet

La future station Dumont d'Urville doit incarner une station "mesurée", répondant à des principes clés :

- **Adaptation aux usages :**

Les infrastructures devront être modulables pour s'adapter aux besoins scientifiques actuels et futurs, tout en évitant le surdimensionnement ou la sur-spécialisation. L'objectif est de concevoir des espaces flexibles,

capables d'accueillir une diversité de disciplines (biologie, climatologie, géophysique, etc.) et d'équipements innovants.

- **Robustesse et maintenabilité :**

Les systèmes devront être fiables, standardisés et réparables, avec une redondance des équipements critiques pour limiter les risques de panne. La maintenance devra être simplifiée, avec des composants accessibles et des procédures claires.

- **Ergonomie et cadre humain :**

Les espaces de vie et de travail seront conçus pour offrir un confort optimal au personnel, en tenant compte des contraintes psychologiques liées à l'isolement (ex : accès à la lumière naturelle, espaces de détente, soutien médical).

- **Performance environnementale :**

Le projet intégrera des solutions durables pour réduire son empreinte carbone, notamment via :

 - L'utilisation d'énergies renouvelables (éolien, solaire) ;
 - La gestion optimisée des déchets (recyclage, traitement des eaux usées) ;
 - La minimisation des impacts sur les écosystèmes locaux (ex : protection des colonies de manchots).

DETAIL DE LA MISSION

1. Contexte de la mission

La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour du conseil juridique en marchés publics s'inscrit dans le cadre du programme d'évolution de la station Dumont d'Urville.
Jusqu'à présent tous les travaux de construction/rénovation des stations Antarctiques françaises ont été réalisés en régie, avec du personnel de l'Institut polaire. Au vue de l'ampleur des travaux à réaliser, la maîtrise d'ouvrage envisage d'évoluer dans sa stratégie contractuelle et de faire appel à des entreprises privées.
Comme vu précédemment, du fait du climat et de l'expansion de la surface de la glace de mer bordant la côte de terre Adélie durant l'hiver austral, Dumont d'Urville n'est accessible qu'entre les mois d'octobre et de mars. L'isolement et les possibilités d'accès imposent donc la mise en œuvre d'une logistique complexe très dépendante des conditions de mer. La maîtrise d'ouvrage souhaite bâtir des clauses de partage des risques et des clauses d'intéressement pour que les titulaires ne soient pas dans une posture permanente d'application des clauses du CCAG travaux en matière de prise en compte de ces aléas et imprévus.
Afin de limiter ces contraintes, le maître d'ouvrage envisage d'avoir recours à des méthodes constructives innovantes avec notamment des solutions de type hors-site (ou préfabriquées) et le besoin d'intégrer le constructeur très en amont lors des études (conception-réalisation).
L'objectif principal est donc de définir des clauses contractuelles répondant à ces enjeux et contraintes : isolement géographique, conditions climatiques extrêmes, saisonnalité, logistique complexe, respect du Traité de l'Antarctique.
L'objectif secondaire est d'assister le maître d'ouvrage lors du dépouillement des offres et en phase d'exécution des marchés.

2. Décomposition de la mission

Les missions susceptibles d'être confiées au titulaire sont regroupées selon les domaines d'expertise suivants :

Domaine d'expertise	Eléments de mission
Domaine n°1	Appropriation des contraintes et des risques
Domaine n°2	Assistance au choix du type de contractualisation
Domaine n°3	Elaboration de clauses contractuelles
Domaine n°4	Analyse des offres reçues
Domaine n°5	Suivi de l'exécution du marché

Les différents marchés subséquents intègreront tout ou partie de ces éléments de mission, selon les besoins de l'Institut polaire français.

2.1 Domaine n°1 : appropriation des contraintes et des risques

Objectif : établir une liste exhaustive des contraintes et risques liés aux prestations à réaliser

Pour comprendre pleinement le contexte et établir une liste exhaustive des contraintes et des risques liés aux prestations devant se dérouler en Antarctique, le Titulaire doit prendre connaissance de l'ensemble des documents disponibles relatifs au projet.

A ce stade, les risques identifiés par le Maître d'ouvrage sont :

- Risque de conception :
 - Données géotechniques incomplètes
- Risques environnementaux, météorologiques ou climatiques :
 - Conditions météorologiques extrêmes (températures, vents, blizzards, …)
 - Conditions maritimes défavorables (mer, banquise, …)
 - Faune : présence d'espèces protégées
- Risques logistiques :
 - Isolement géographique (évacuation sanitaire, approvisionnement).
 - Dépendance aux rotations aériennes/maritimes (retards, annulations).
- Risques humains :
 - Santé (hypothermie, mal des montagnes, stress psychologique)
 - Sécurité (équipements adaptés, formations spécifiques).
- Risques en phase Travaux
 - Interférence chantier/activités scientifiques
 - Difficultés pour réaliser des essais qui remettent en cause le projet
 - Urgence opérationnelle
 - Panne de matériel en cours de travaux
 - Problèmes de stockage temporaire (dégradation des matériaux en attente)
- Risques juridiques :
 - Contentieux avec un prestataire
 - Défaillance d'entreprise

- Evolution des conditions de prix du marché
- Responsabilités en cas d'accident ou de pollution

Cette liste n'est pas exhaustive et devra être complétée par le titulaire du présent marché.

Livrables attendus :

Un rapport d'analyse des contraintes et risques identifiés.

2.2 Domaine n°2

Objectif : assister le maître d'ouvrage dans le choix de la procédure et du type de marché de travaux

Pour cette mission, le Titulaire produira une analyse comparative des différents outils contractuels disponibles (procédures et types de marchés), permettant de déterminer leur pertinence, leur efficacité et leur sécurité juridique et financière au regard des contraintes et des risques identifiés.

Livrables attendus :

Tableaux d'analyses multicritères et rapport d'analyse comparative juridique et financière.

2.3 Domaine n°3 : élaboration de clauses contractuelles

Objectif : rédiger des clauses du cahier des charges administratives

Compte-tenu de la spécificité de travailler en Antarctique, il y a lieu d'adapter les clauses contractuelles habituellement utilisées pour les marchés en métropole. En fonction du montage contractuel retenu, les objectifs de cette mission sont :

- Définir les responsabilités de chaque partie
- Identifier les formalités à mettre en place pour couvrir ou circonscrire au maximum les risques identifiés (assurance par exemple)
- Définir des plafonds financiers de garantie adaptés à chacun des risques
- Clarifier les exclusions (cas de force majeur, évènements imprévisibles, …)
- Définir des mécanismes de résolution des conflits

Livrables attendus :

Ces formalités seront traduites par un ensemble de clauses à intégrer aux différents marchés publics passés par le maître d'ouvrage, principalement dans les marchés de travaux mais potentiellement aussi dans les marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, …).

2.4 Domaine n°4 : analyse des offres reçues

Objectif : assister le maître d'ouvrage dans l'analyse des offres reçues

Durant cette mission, le titulaire devra assister l'Institut polaire français lors de l'analyse des offres reçues et lors des éventuelles négociations avec les soumissionnaires.

En particulier, il devra :

- Vérifier l'exhaustivité des pièces demandées dans les différents marchés au titre de la couverture des risques
- Vérifier la validité de ces pièces (date, lieu, signataire, …)
- Contrôler les exclusions
- Contrôler les plafonds de garantie

Livrables attendus :

Tableau de synthèse et de comparaison des différentes offres avec une note de synthèse sur les aspects juridiques et financiers.

Liste de questions à aborder lors des négociations.

2.5 Domaine n°5 : suivi de l'exécution du marché

Objectif : assister le maître d'ouvrage pendant l'exécution des marchés

Cette mission se décline en deux thèmes :

- Répondre au maître d'ouvrage sur une demande d'expertise juridique spécifique
- Assister le maître d'ouvrage en cas de différend pendant l'exécution des différents marchés et notamment :
 - Vérifier le bienfondé de la réclamation vis-à-vis du marché
 - Exposer et expliquer au maître d'ouvrage la problématique et les pistes de résolution possibles
 - Rédiger une réponse en accord avec la position du maître d'ouvrage

Livrables attendus :

Réponses écrites aux demandes du titulaire du marché concerné ou de la maîtrise d'ouvrage.

MODALITES D'EXECUTION DE L'ACCORD-CADRE

1. Missions connues et missions complémentaires

Le présent CCTP correspond aux éléments de missions connus lors de la préparation du dossier de consultation des entreprises (DCE).
Les missions complémentaires permettront notamment d'adapter au mieux la nature et le volume des prestations selon l'évolution des hypothèses prises en compte.

2. Bordereau des prix

Le présent accord-cadre comporte un bordereau des prix, non exhaustif, relatif aux diverses prestations susceptibles d'être réalisés. Ces prix serviront de support lors de l'établissement des marchés subséquents. Des prix supplémentaires pourront être sollicités à l'occasion des diverses consultations qui précéderont les marchés subséquents.

3. Détail estimatif

Un détail estimatif est joint au présent accord-cadre. Les quantités qui y figurent n'ont qu'une valeur indicative mais les éléments de mission qui apparaissent sont proches du premier marché subséquent que l'Institut polaire compte passer.

4. Présentation de la commande

L'Institut polaire français rédigera pour chaque consultation préalable à chaque marché subséquent un cahier des charges, sous forme de lettre de commande, précisant le périmètre et le contenu des missions à réaliser. Ce cahier des charges pointera, le cas échéant, les attentes particulières éventuelles, notamment, les délais de réalisation de la prestation et le contenu des livrables attendus.
Les délais maximaux de réalisation des différents types de prestation sont précisés au CCAP.

5. Réunions

Les réunions constituent un élément clé de la collaboration entre l'Institut polaire français et le Titulaire. Elles permettent d'assurer un suivi régulier du projet, de valider les livrables et de prendre des décisions

collectives. Ces réunions peuvent être présentielles ou distancielles, selon les besoins et les contraintes logistiques.

Dans chaque marché subséquent, il sera intégré une prestation de type réunions, notamment des :

- Réunions de lancement et intermédiaire pilotées par le titulaire : Il s'agit des réunions de démarrage et de suivi liées à l'exécution du marché subséquent. Elles sont plus généralement un point d'étape dans l'avancement des études ;
- Réunions de participation du titulaire : Ces réunions sont pilotées par d'éventuels autres intervenants et à laquelle la présence du titulaire sera souhaitée pour apporter son expertise.

Le nombre de réunion sera déterminé dans chaque marché subséquent.

En cas d'acceptation avec observation sur les livrables ou de non acceptation des livrables par l'Acheteur, obligeant ce dernier à programmer une ou plusieurs réunions complémentaires (en présentiel ou en visioconférence), non prévues dans le marché subséquent, ces dernières seront à la charge exclusive du titulaire du marché.

5.1 Réunions présentielles

Les réunions présentielles ont lieu au siège de l'Institut polaire français à Plouzané (Technopôle Brest-Iroise), ou dans tout autre lieu convenu entre les parties. Leur fréquence est définie pour chaque marché subséquent, en fonction des besoins du projet et des éléments à valider.

Les coûts liés à la participation aux réunions présentielles (temps passé, frais de déplacement, hébergement) sont inclus dans les prestations du Titulaire et sont facturés selon le bordereau des prix unitaire joint en annexe. Le Titulaire doit intégrer ces coûts dans son offre financière, en précisant les modalités de facturation (ex : forfait journalier, remboursement sur justificatifs).

5.2 Réunions distancielles

Les réunions distancielles sont organisées via des plateformes de visioconférence (ex : Microsoft Teams, Zoom). Leur fréquence sera adaptée aux besoins du marché subséquent.

Les temps de participation aux réunions distancielles sont inclus dans les prestations du Titulaire et ne font pas l'objet d'une facturation supplémentaire. De même, les échanges informels (collecte de données, compréhension des problématiques avec les intervenants, fournisseurs, logisticiens) sont considérés comme inclus dans les missions du Titulaire et ne sont pas facturés séparément.

5.3 Livrables associés

Pour chaque réunion (présentielle ou distancielle), le Titulaire doit établir un compte-rendu synthétisant les points abordés, les décisions prises et les actions à mener. Ce compte-rendu doit être transmis par email à l'Institut polaire français dans un délai de 4 jours ouvrés après la réunion, sauf indication contraire donnée lors de celle-ci.

6. Collaboration avec l'Institut polaire français et ses différents assistants à maîtrise d'ouvrage

Le Titulaire (AMO juridique) doit travailler en étroite collaboration avec les équipes de l'Institut polaire français ainsi qu'avec les autres assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) impliqués dans le projet d'évolution des infrastructures polaires. Cette collaboration est essentielle pour garantir une cohérence globale entre les différentes dimensions du projet (technique, scientifique, financière, juridique, environnementale) et pour optimiser les synergies entre les acteurs.

6.1 Collaboration avec les équipes de l'Institut polaire français

Le Titulaire doit interagir avec les différents services de l'Institut polaire, et notamment :

- Les services techniques : sur les aspects liés à la construction, la logistique et la maintenance des infrastructures ;
- Les services administratifs et financiers : pour intégrer les contraintes budgétaires dans les analyses.

6.2 Collaboration avec les autres assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) et bureaux d'études techniques (BET)

Le projet d'évolution des infrastructures polaires implique plusieurs AMO spécialisés, chacun apportant une expertise spécifique à différentes dimensions du projet. Le Titulaire doit collaborer activement avec ces AMO pour assurer une approche intégrée et éviter les silos entre les différentes expertises.

Parmi les AMO avec lesquels le Titulaire doit interagir figurent notamment :

- AMO Schéma directeur : pour le périmètre global du projet ;
- AMO Infrastructures portuaires : sur les aspects liés aux ouvrages portuaires ;
- AMO Economie de la construction : sur les questions de chiffrage, montage financier, évaluation des coûts ;
- AMO Études environnementales : pour intégrer les exigences environnementales nationales et internationnales ;
- BET structure, fluides, …

Dans le cadre de sa collaboration avec les autres AMO, le Titulaire peut être amené à produire des présentations communes.

Pour faciliter la collaboration, le Titulaire doit :

- Participer aux réunions régulières entre les AMO et les équipes de l'Institut polaire pour faire le point sur l'avancement et coordonner les actions ;
- Respecter les échéances communes pour la production des livrables ;
- Assurer une communication transparente ;
- Informer régulièrement les autres AMO et les équipes de l'Institut polaire des avancées, blocages et besoins liés à sa mission.

7. Rendus des prestations

Tous les livrables produits par le Titulaire doivent répondre à des exigences strictes en matière de qualité, de clarté et de traçabilité. Ces exigences visent à faciliter la lecture, la compréhension et l'utilisation des documents par l'Institut polaire français et les autres parties prenantes.

Les documents produits par le Titulaire doivent être soignés, lisibles et facilement compréhensibles, y compris pour des non-spécialistes. Ils doivent respecter les règles suivantes :

Documents intermédiaires :

- Format Word et Excel obligatoire pour pouvoir intégrer des éléments dans un document plus global porté par l'Institut.

Documents définitifs :

- Format Word et Excel + PDF obligatoire (pour permettre les modifications et la diffusion).

Exigences communes à tous les documents :

Cartouche : Chaque document doit comporter un cartouche incluant :

- Le nom, le logo et les coordonnées du Titulaire
- La version du document (avec un journal des modifications indiquant les évolutions apportées)
- Le nom de l'auteur/rédacteur et du vérificateur (avec visa)
- La date de réalisation

Structure :

- Table des matières (pour les documents de plus de 10 pages)
- Liste des figures et annexes (si applicable)
- Bibliographie (si des références externes sont citées)
- Liste des acronymes et leur signification (pour faciliter la compréhension)

Traduction et recours aux logiciels de traduction automatique

Si le Titulaire recourt à des outils de traduction automatique (DeepL, Google Translate, …) pour produire des documents en français ou dans une autre langue, il doit impérativement :

- Stocker les données traitées sur un site ou une plateforme validée par la France afin de garantir la souveraineté et la sécurité des informations ;
- Assurer une relecture systématique des documents traduits par un expert humain (traduction professionnelle ou relecture interne qualifiée), afin d'éliminer toute erreur ou incohérence (ex. : "gare" au lieu de "station") ;
- Documenter les outils utilisés et les étapes de validation dans le journal des modifications du document.

Cette rubrique s'applique à tous les livrables, qu'ils soient intermédiaires ou définitifs, dès lors qu'ils intègrent des contenus traduits.